



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 juin 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 35
Nombre de représentés : 01

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 35
Nombre de représentés : 01
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n° 2026-127

RENOUVELLEMENT DE
L'ADHÉSION À LA CENTRALE
D'ACHAT RESAH

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 mai 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 3 juin 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, Mme Romina Woadally, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Nancy Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurélie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : M. Jean-Paul Burkic par Mme Isabelle Erudel.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier, M. Jean Patric Boitard et Mme Emmanuelle Thomas.

Affaire n° 2026-127

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT RESAH

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023-089 en date du 04 juillet 2023 relative à l'adhésion à la centrale d'achat RESAH ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'offre particulièrement compétitive de produits et services en matières de systèmes d'informations et de télécommunication proposée par la centrale d'achat Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 20 mai 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la ville du Port à la centrale d'achat du GIP RESAH dans les conditions rappelées dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à renouveler cette adhésion pour les années suivantes jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal ainsi que le versement de la cotisation ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document ou convention nécessaire au bénéfice des offres de services de la centrale d'achat du GIP RESAH.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT RESAH

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le renouvellement de l'adhésion de la ville du Port à la centrale d'achat du GIP RESAH (Groupement d'Intérêt Public RESeau des Acheteurs Hospitaliers) pour la mandature 2026-2032.

Cette centrale d'achat, créée en 2007 et ouverte aux collectivités territoriales depuis 2021, a pour objectif d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur de la santé, public et privé non lucratif.

Dans le cadre de ses activités, la ville du Port lance de nombreuses commandes pour acquisition de services numériques. Elle peut passer des commandes sous forme de marchés publics ou encore recourir à une centrale d'achat. L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour l'acquisition de travaux, fournitures ou services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence au sens du code de la commande publique.

La centrale d'achat RESAH dispose notamment de solutions numériques variées en matière de cybersécurité à des coûts attractifs que la ville du Port peut mobiliser pour ses besoins (nouvelles acquisitions, mises à jour ou évolution des systèmes numériques déjà installés).

L'adhésion au GIP RESAH fait l'objet d'une cotisation annuelle de 600 € TTC.

Cela étant exposé, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la ville du Port à la centrale d'achat du GIP RESAH dans les conditions rappelées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à renouveler cette adhésion pour les années suivantes jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal ainsi que le versement de la cotisation ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document ou convention nécessaire au bénéfice des offres de services de la centrale d'achat du GIP RESAH.

L'OFFRE EN CENTRALE D'ACHAT DU RESAH ET LES MODALITÉS D'ACTIVATION DU LOT

Projets territoriaux favorables à la santé



Le Resah : une centrale d'achat public nationale ouverte aux acteurs publics locaux

Pourquoi mobiliser le **resah** ?

Reconnu comme opérateur national par l'État, **le Resah est un Groupement d'intérêt Public (GIP) doté d'une centrale d'achat public** accessible à tous les pouvoirs adjudicateurs intervenant à titre principal ou accessoire dans les secteurs sanitaire, médico-social et social, dont l'Etat et les collectivités territoriales.

La centrale d'achat propose la mise à disposition de plus de **5700 accords-cadres** ou marchés conclus avec **1000 fournisseurs**.

Ses offres sont conformes à la commande publique et répondent aux exigences du label Relations Fournisseurs & Achats responsables.



Sécurité Juridique

Des risques juridiques [mise en concurrence] assumés par le RESAH



Rapidité

Un lancement immédiat des prestations d'accompagnement



Souplesse & Agilité

La coconstruction de l'accompagnement sur-mesure



Simplicité

Des procédures administratives et une mobilisation limitée de vos services



Confidentialité

Une information circonscrite au prestataire et au Resah

Un marché conçu pour faciliter l'activation de projets territoriaux favorables à la santé



Une conviction : les acteurs publics locaux disposent de leviers pour développer un cadre de vie favorable à la santé et au bien être des habitants : urbanisme, aménagement du territoire, politique habitat, mobilité, gestion des ressources naturelles,...



Un engagement du Resah : apporter un canal pour permettre aux acteurs publics de mettre en place ces leviers d'actions sur les territoires



Un marché dédié facilitant l'accès à du conseil et une expertise a même d'accélérer les réflexions et actions associées.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



PLANIFICATION TERRITORIALE RÉSILIENTE

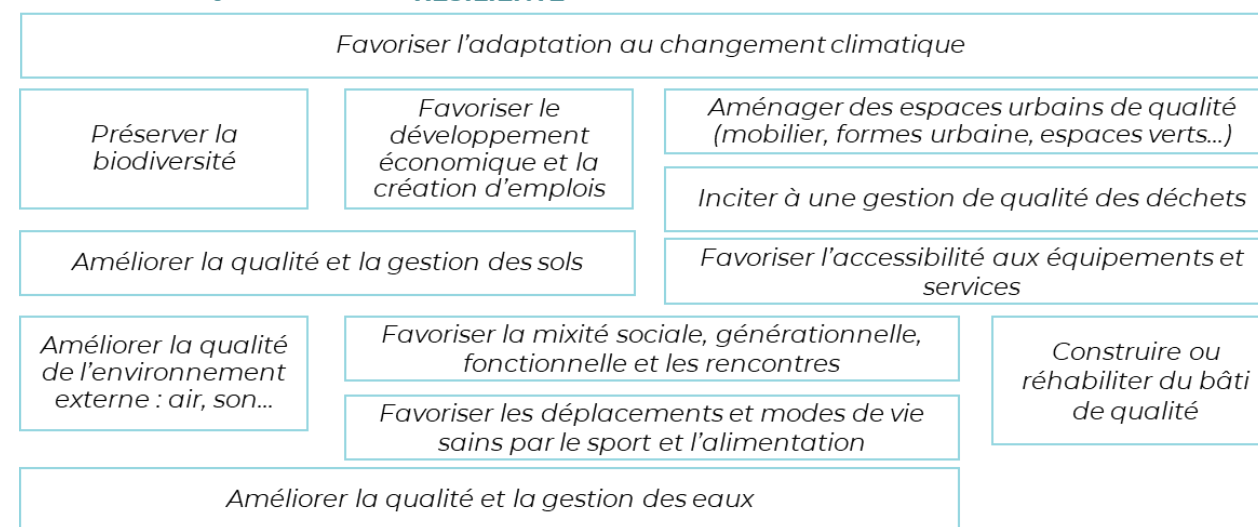


AMÉNAGEMENT DURABLE



IMMOBILIER ET INFRASTRUCTURES VERTUEUX

Exemple d'enjeux



Exemples d'accompagnements

- Planification écologique à une échelle territoriale (PCAET, étude d'adaptation au changement climatique,...)
- Urbanisme règlementaire : PLUi, SCOT,...
- Stratégie foncière, de gestion de la ressource en eau, biodiversité, compensation environnementale
- Projets d'aménagement durable : étude programmatique, montage juridico-financier, procédures environnementales,...
- Stratégies sectorielles et opportunité – faisabilité de projets favorables à la santé : alimentaire, sport, mobilités douces, déchets, économie circulaire ...
- Etudes sur le déploiement de politiques sociales, habitat, vieillissement,...
- Montage et mise en œuvre d'un projet immobilier, d'aménagement et d'infrastructures
- Schéma directeur immobilier et énergie
- Etude décarbonation et rénovation énergétique de patrimoine

CONTACTEZ-NOUS

LES COORDONNÉES DES PILOTES MANDATAIRE SCET

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le 16/06/2026

ID : 974-219740073-20260602-DL_2026_127-DE



Manon VANBERSELAERT

Pilote SCET du marché Resah

Manon.VANBERSELAERT@scet.fr

06 09 18 75 87



Fabrice REYNAUD

Associé EY Consulting

Tél : 06 72 84 30 24

fabrice.reynaud@fr.ey.com



Jean-Sébastien ORIOU

Associé EY Sociétés d'Avocats

Tél : 06 08 30 36 38

Jean.Sebastien.Oriou@ey-avocats.com

